

=====

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 15 décembre 2022**  
**Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,**  
**DELIBERATION N° 2 BIS**

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

Date de convocation : 9 décembre 2022

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 21 décembre 2022

**BUDGET REPAS A DOMICILE (RAD)**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2022**

**PRESENTS** : Mme BARATON (cf. article 16 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS), Mme NIETO (arrivée à 15 H 15), Mme ZANATTA (jusqu'à 16 H), Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. GAY, Mme AUNONIER, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,  
M. VIDEAU, Vice-Président, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,  
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme Aurore NADAL,  
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER à 16 H,  
M. FERON, qui a donné pouvoir à M. GAY,  
M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.

**ABSENTS** : Mme Yvonne VACKER

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

Un réajustement des crédits est nécessaire pour permettre le paiement des créances admises en non-valeur pour le budget Repas à Domicile (RAD).

.../...

Je vous propose :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget RAD, conformément au document synthétique annexé, pour permettre d'ajuster les crédits par chapitre en fonctionnement.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusée :	1

Pour extrait conforme  
NIORT, le 21 décembre 2022

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGÉ  
Et par délégation,  
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU